

Parc naturel et historique de l'Île-aux-Basques
Manuel de la maison
– saison 2021 –

Chalet Léon-Provancher
Chalet Joseph-Matte
Chalet Rex-Meredith

Attention! Veuillez lire attentivement ce manuel afin de profiter au maximum de votre séjour et pour éviter toute surprise désagréable.

I. Trois choses à ne pas oublier

1. Membership :

La personne qui fait la réservation doit **obligatoirement** être membre de la Société Provancher ou le devenir dans les **48 heures** suivant la demande de réservation ou au plus tard avant l'embarquement pour les réservations de dernière minute. C'est une question d'assurances et de respect de la réglementation québécoise.

Pour devenir membre, il suffit d'aller sur le site Internet de la Société Provancher au menu Adhésion. Le coût de l'adhésion est modique, à partir de 20 \$.

2. Heures d'entrée et de sortie de l'île :

Les heures d'entrée et de sortie à l'île aux Basques dépendent des marées et varient donc de jour en jour. Il est de la responsabilité des voyageurs de prendre connaissance des heures de traversée indiquées dans le document « horaire des départs » fourni par la Société Provancher sur son site Internet et dans la section Photos de ses pages Airbnb. L'heure exacte d'entrée sera confirmée par le capitaine quelques jours avant le séjour. L'heure exacte de sortie vous sera communiquée par le capitaine au début du séjour.

Le lien Internet vous sera également fourni avec la confirmation de réservation.

3. Transport aller-retour pour les visiteurs en séjour en 2021 :

IMPORTANT : Le prix du transport par bateau **n'est pas compris** dans votre réservation. Par conséquent, les voyageurs doivent acheter quelques jours à l'avance leurs places sur le bateau le *Léon Provancher*. Un courriel vous sera acheminé à cet effet environ trois semaines avant votre séjour.

Prix du transport pour les séjours

Enfant 0-6 ans	9,35 \$
Enfant 7-14 ans	25 \$
Personne de 15 ans et plus	47,85 \$

Toutes taxes incluses

Traversée supplémentaire à la demande d'un client* : 75 \$

*(C'est-à-dire un jour autre que la date du début ou de la fin du séjour indiquée sur la réservation)

En cas d'imprévu, vous devez joindre le capitaine du bateau. Ses coordonnées qui vous seront communiquées par courriel après la réservation.

Le nombre de passagers est limité à douze personnes par voyage. La traversée dure une quinzaine de minutes.

4. Annulation en cas de force majeure

À noter que la traversée pourrait être annulée ou reportée en cas de tempête et de très forts vents. C'est une question de sécurité et la décision d'annuler ou non appartient entièrement au capitaine. De telles annulations sont extrêmement rares et le cas échéant, des modalités spécifiques de remboursement s'appliquent.

II. Règlements pour la location de chalet au parc naturel et historique de l'Île-aux-Basques

Les chalets sont situés au parc naturel et historique de l'Île-aux-Basques. Il s'agit d'une aire protégée qui possède trois statuts légaux accordés par les gouvernements, soit ceux de sanctuaire d'oiseaux migrateurs, de lieu historique national du Canada et de réserve naturelle en milieu privé. Des précautions particulières sont donc nécessaires pour assurer la protection et la pérennité de ce territoire exceptionnel.

COVID-19 - Respect des mesures de distanciation et des règles d'hygiène dans les chalets : Des règles sanitaires ont été mises en place par la Société Provancher en fonction des règles émises par les autorités de la Santé publique du Québec. Le bateau Léon Provancher sera adapté pour assurer la distanciation entre les groupes et fera l'objet d'une désinfection régulière. Les chalets feront aussi l'objet de mesures spéciales pour la désinfection des surfaces, poignées de porte, etc. Il appartient toutefois au visiteur de s'assurer que son séjour ou sa visite est conforme aux consignes de la Santé publique en vigueur dans sa région de provenance. Ayez en votre possession du désinfectant à mains, un masque ou

un couvre-visage ainsi que du matériel de désinfection (comme des lingettes) pour nettoyer régulièrement vos mains et les surfaces à l'intérieur du chalet. En sentier, circulez selon les indications et assurez-vous de conserver la distanciation physique. Et si vous éprouvez des symptômes de la COVID-19 immédiatement avant votre séjour, veuillez à vous faire tester et annulez votre séjour en cas de diagnostic positif.

Ménage du chalet à la fin de votre séjour : Les visiteurs doivent faire le ménage du chalet à la fin de leur séjour. À l'arrivée, une fiche indiquant les éléments à tenir compte pour le ménage est remise au voyageur responsable de la location. Les instruments et produits nécessaires au ménage sont fournis.

Animaux domestiques : Aucun animal de compagnie (chiens, chats ou autres) n'est toléré sur l'île aux Basques. Toutefois, les chiens de service reconnus sont acceptés et devront être tenus en laisse tout au long du séjour.

Dérangement de la faune : Il est formellement interdit de nourrir, de déranger ou d'effrayer les oiseaux et les mammifères de l'île. Les visiteurs doivent garder une distance respectueuse de la faune en tout temps. Dans le cas des orignaux présents sur l'île, pour votre sécurité et leur tranquillité, conservez en tout temps une distance d'au moins 10 mètres.

Environnement sans feu et sans fumée : Il est strictement défendu de fumer dans les chalets ou lors des déplacements à l'intérieur de l'île et sur les plages. Il est strictement défendu d'allumer des feux à l'extérieur, où que ce soit. Il est toutefois permis de fumer sur la galerie à l'extérieur des chalets. La cendre et les mégots doivent alors être déposés dans les récipients fournis à cet effet.

Déplacements sur l'île : Les déplacements à l'intérieur de l'île doivent se faire exclusivement dans les sentiers prévus à cette fin ou sur la rive. De plus, en mai et en juin, une attention particulière est à apporter pour éviter de déranger les nids et oisillons disséminés ici et là dans le pré et sur la pointe est.

Protection des sites archéologiques : Il est interdit d'altérer de quelque manière que ce soit les sites archéologiques incluant les fours basques et les monuments sur lesquels il est strictement défendu de grimper. Une autorisation écrite du conseil d'administration de la Société Provancher est requise pour effectuer des fouilles archéologiques.

Cueillette : Afin de conserver dans son état sauvage actuel le milieu écologique du parc naturel et historique de l'Île-aux-Basques, aucune cueillette (plante, nid, œuf, etc.) n'est permise sur l'île sauf à des fins scientifiques et avec autorisation écrite du responsable du parc. La cueillette de petits fruits pour consommation sur place est permise.

Drone : L'utilisation d'un drone est interdite à moins d'une autorisation écrite du responsable du parc. Les autorisations ne sont émises qu'à des fins scientifiques ou de tournage professionnel. Des conditions s'appliquent.

III. Consignes pour un séjour agréable

Quoi apporter pour votre séjour

Nourriture : Apportez toute la nourriture requise pour la durée de votre séjour ainsi qu'un léger surplus au cas où le mauvais temps empêcherait votre retour à l'heure prévue. N'oubliez pas vos condiments et assaisonnements (sel, poivre, épices, huile à cuisson, etc.).

Jumelles : Afin de faciliter l'observation de la faune tout en conservant une distance raisonnable, nous conseillons aux clients d'apporter des jumelles.

Vaisselle : Tous les chalets sont équipés de la quantité de vaisselle nécessaire au nombre de places disponibles, soit assiettes, bols, tasses, verres, verres à vin, coutellerie, ustensiles de cuisine, tire-bouchon, couteaux, chaudrons, marmites, cafetière percolateur, etc. Les linges à vaisselle et les torchons sont fournis.

Détergents et désinfectants : Afin de maintenir le chalet propre et pour faire le ménage à la fin du séjour, les chalets disposent de savon à vaisselle, linges à vaisselle, produits nettoyants, produits désinfectants, sacs à ordures, seau et serpillière (moppe), etc.

Lits et literie : Tous les lits comprennent un matelas hygiénique recouvert de plastique. Un oreiller et une taie d'oreiller sont fournis pour chaque lit. Vous devez apporter vos sacs de couchage ou vos ensembles de draps et couvertures.

Eau potable : Il n'y a pas d'eau potable sur l'île. Par conséquent, le gardien vous fournira des bidons d'eau potable en quantité suffisante pour votre séjour.

Eau courante : Les chalets sont alimentés en eau par des réservoirs de captation des eaux pluviales. Cette eau sert aux activités ménagères et soins corporels. En été, la quantité d'eau est parfois limitée. Par conséquent, l'utilisation de l'eau doit être restreinte à des usages essentiels. Apportez vos lingettes humides et serviettes.

Douche : Une douche extérieure est installée près de la toilette extérieure entre les chalets Joseph-Matte et Rex-Meredith. Si vous l'utilisez, veillez à vous limiter à deux ou trois litres d'eau par douche.

Toilettes : Le papier hygiénique est fourni. Les chalets disposent de toilettes intérieures à technologie verte (toilette-compost). Une toilette extérieure à technologie verte est située entre les chalets Joseph-Matte et Rex-Meredith ainsi que près du chalet Léon-Provancher. Respectez les indications à cet effet.

Éclairage et électricité : Tous les chalets sont munis d'un éclairage électrique alimenté par l'énergie solaire. Il n'y a pas de prise électrique 120V. Des prises USB sont disponibles dans chaque chalet afin de permettre la recharge des cellulaires et autres petits appareils électroniques.

Réfrigérateur : Les chalets disposent d'un grand réfrigérateur électrique avec congélateur. **S.V.P., ne pas toucher au contrôle de température des réfrigérateurs.** Ceux-ci sont ajustés afin de fournir une réfrigération et une consommation électrique optimale. Autrement, les

batteries du système d'énergie solaire pourraient se décharger trop rapidement et le réfrigérateur cesserait de fonctionner.

Bois de chauffage et foyer : Du bois fendu et sec est fourni en quantité suffisante pour alimenter la cuisinière au bois des chalets ainsi que le poêle-foyer du chalet Léon-Provancher. Nous fournissons une hache pour refendre le bois si nécessaire. Soyez prudents! Il est tout à fait interdit de fendre le bois sur les galeries ou à l'intérieur des chalets. Par courtoisie pour les voyageurs qui suivront, au moment de votre départ, veillez à vous assurer que la quantité de bois à l'intérieur est suffisante pour vos remplaçants, y compris le bois d'allumage. C'est toujours agréable de pouvoir faire rapidement une attisée lorsqu'on arrive par temps froid ou pluvieux.

Chauffage d'appoint : Les chalets Léon-Provancher et Joseph-Matte disposent d'un chauffage d'appoint au propane dans les chambres ou le dortoir. On vous en indiquera le fonctionnement lors de votre arrivée.

Sécurité : Tous les chalets disposent d'un extincteur, d'au moins un détecteur de monoxyde de carbone et d'un détecteur de fumée ainsi que d'une trousse de premiers soins. Pour toute urgence majeure, composez le 911. Pour les problèmes d'ordre mineur, il faut joindre le gardien de l'île à l'un des numéros de téléphone indiqués dans les chalets.

Communications : Il n'y a pas de wifi dans les chalets, mais le signal cellulaire de la plupart des compagnies est généralement excellent. Les chalets sont munis d'une prise USB pour la recharge des petits appareils électroniques. Les visiteurs qui désirent utiliser leur cellulaire durant une longue période devraient prévoir des piles de recharge pour leur appareil.

Anomalies, bris de matériel, etc. : S.V.P., signalez tout bris d'équipement ou anomalie, à l'aide du formulaire que l'on vous remettra à votre arrivée. Cela permet de faire les réparations nécessaires et d'apporter les corrections en temps utile pour les prochains visiteurs.

Exprimez votre opinion

Commentaires sur votre séjour : Nous vous invitons à laisser vos commentaires et évaluations sur le site de la Société Provancher (ou sur le site d'AirBnB si vous l'avez utilisé cette année). Un lien vers la fiche d'évaluation de votre chalet vous sera envoyé par courriel quelques jours après votre séjour. N'oubliez pas de tenir compte du fait qu'il s'agit de chalets rustiques. Votre évaluation doit donc se faire en fonction de ce qui vous a été offert lors de votre réservation.

Bon séjour!

La Société Provancher

(Version mise à jour le 7 décembre 2020)